

OBJECTIFS

Cette formation a pour objet :

- De développer l'aptitude des élus du CSE à repérer et mesurer les risques professionnels.
- De développer leur capacité à analyser les conditions de travail.
- De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour être en mesure de proposer des actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Durée : **Entreprises de moins de 300 salariés :**
21 heures pour les membres du CSE réélus y compris les membres de la CSSCT

Entreprises d'au moins 300 salariés :
21 heures pour les membres du CSE réélus
35 heures pour les membres de la CSSCT réélus

PROGRAMME TYPE PROPOSE

Ce programme sera adapté aux besoins spécifiques des participants pour leur nouveau mandat

1^{ère} demi-journée

- Evolution de la réglementation,
- Les missions générales du CSE et de la CSSCT,

2^{ème} demi-journée

- **Le fonctionnement du CSE et de la CSSCT,**
 - Le secrétaire,
 - Les réunions,
 - L'ordre du jour,
 - Les convocations,
 - Le Procès-verbal,
 - Le délai de consultation,
 - Les participants aux réunions,
 - Le règlement intérieur du CSE,
- **Les moyens du CSE et de la CSSCT,**
 - Le crédit d'heures de délégation,
 - La circulation des membres du CSE et de la CSSCT,
 - La formation des membres du CSE et de la CSSCT,
 - Les participants aux réunions,
 - Les moyens juridiques du CSE et de la CSSCT,
 - Les moyens matériels du CSE et de la CSSCT
 - Le recours à un expert,

- Les obligations des membres du CSE et de la CSSCT,
- Les procédures de licenciement des membres du CSE et de la CSSCT,

3^{ème} demi-journée

- Les missions du CSE et de la CSSCT,
 - Les visites,
 - Le document unique,
 - L'inspecteur du travail,
 - Les documents des vérifications et contrôles techniques,
 - Les différents registres,
 - Les moyens matériels du CSE et de la CSSCT
 - La procédure d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes,
 - La procédure d'alerte en cas de danger grave et imminent,
 - Le contrôle du CSE en cas de travaux effectués par une Ent Extérieure,
 - Les enquêtes du CSE et de la CSSCT,
 - Le règlement intérieur de l'entreprise,
 - Le rapport et le programme annuel de prévention des risques,
 - Les projets d'introduction de nouvelles technologies,
 - Les questions d'environnement,
 - Le CSE et la situation des femmes salariées,
 - Le CSE et les handicapés, invalides et accidentés du travail,

4^{ème} demi-journée

- Les missions du CSE et de la CSSCT,
 - Les différents indicateurs en SST,
 - Les accidents du travail,
 - Les accidents de trajets,
 - Les maladies professionnelles,
 - Les bases en prévention des risques professionnels,
 - Les définitions des risques,
 - La définition du danger et de la situation dangereuse,
 - La modélisation chronique de l'accident du travail,
 - Les coûts directs et les coûts indirects,
 - La démarche de l'évaluation des risques professionnels,
 - L'analyse du travail en temps réel,
 - Les 9 principes généraux de prévention,

5^{ème} demi-journée

- Les missions du CSE et de la CSSCT,
 - L'analyse à posteriori,
 - Les enquêtes du CSE et de la CSSCT,
 - La méthode de l'arbre des causes,

6^{ème} demi-journée

- Les missions du CSE et de la CSSCT,
 - La visite du CSE et de la CSSCT,
 - Questionnaire d'évaluation des participants,

7^{ème} journée (Entreprises d'au moins 300 salariés pour les membres de la CSSCT réélus)

- Les missions du CSE et de la CSSCT,
 - S'initier à l'identification des Risques Psychosociaux,
 - S'initier à La prévention des Risques Psychosociaux,

8^{ème} journée (Entreprises d'au moins 300 salariés pour les membres de la CSSCT réélus)

- Les missions du CSE et de la CSSCT,
 - Exercices pratiques sur les thématiques abordées au cours de la formation,
 - Travaux spécifiques si besoins,
- Questionnaire d'évaluation des participants,

Ce programme tient compte :

- Des caractéristiques de la branche professionnelle de l'entreprise,
- De l'activité spécifique de l'entreprise,
- Du statut des stagiaires : représentants du personnel.
- De leur réélection (nombre de mandats réalisés)

A la fin de la formation, une attestation de présence est remise à chaque membre du CSE ayant suivi la totalité de la formation. Cette attestation est destinée à l'employeur.

METHODES PEDAGOGIQUES

Cette formation, essentiellement concrète, s'appuie sur les données les plus récentes en matière de dispositions législatives et réglementaires et donne une place essentielle à l'analyse et à la résolution des cas concrets en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Plusieurs travaux en sous-groupes sont à réaliser pendant cette formation sous le contrôle du formateur.

Cette formation peut être proposée en vos locaux ou en inter-entreprises, toutefois pour une démarche pédagogique cohérente un nombre minimum de 3 personnes est requis et un maximum de 10 stagiaires ne pourra être dépassé

Tarifs :

Le montant maximum de la formation ne pourra dépasser l'équivalent de trente-six fois le montant horaire du salaire minimum de croissance, par jour et par stagiaire.

De ce fait la Sté PREVISS propose un tarif journalier :

En inter-entreprises de 275€ (exonération de TVA) par jour et par stagiaire

En intra entreprise (en vos locaux) de 775€ (exonération de TVA) par jour, pour une session allant de 3 à 10 stagiaires maximum.



Quartier St Estève, 353, Route de Villes sur Auzon, 84570 BLAUVAC

Nous consulter au 06 09 75 72 91, previss84@gmail.com

Version 2023